

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 15 MAI 2018

L'an deux mille dix-huit,

Le quinze mai

Le Conseil Municipal de la commune de MARCILLY D'AZERGUES,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André DUMOULIN, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 mai 2018

PRÉSENTS : M. DUMOULIN André, Maire, Mme GEFFROY Marie-Jeanne, M. BELET Georges, Mme DEROBERT-MASURE Josette, Adjoints, M. TISOPULOT Patrick, Mme GOUBEAU Ghislaine, Mme MATRAY Morgane, M. PAGANO François, M. de MEAUX Emmanuel, Mme DELATTRE-QUENEY Delphine et Mme de PARISOT DE BERNECOURT France.

ABSENTS (avec pouvoir): M. BLANCHON Frédéric a donné pouvoir à M DUMOULIN André, M. CHEVEREAU Laurent a donné pouvoir à M. TISOPULOT Patrick, M. CORNAGLIA Gérard a donné pouvoir à M. BELET Georges.

ABSENTS (sans pouvoir) : M. ALBORGHETTI Francis

AUTRES PERSONNES PRÉSENTES : MM PERRETON Gérard, CROZIER Bernard, GRAILLE Luc, LAVENIR Jean, JACQUET Alain, BALLET Serge, tous membres de l'association ASSO-INFO-PÉNAP
M BLANCHON Gilbert, correspondant de presse locale

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Mme DEROBERT-MASURE Josette

Nombre de Conseillers en Exercice : 15 - Présents : 11 - Votants : 14

ORDRE DU JOUR :

- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 13 MARS 2018
- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 27 MARS 2018
- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 10 AVRIL 2018
- PÉNAP
- PARTICIPATION DES ANNONCEURS DANS LE BULLETIN MUNICIPAL 2019 - TARIFS 2018
- CME : CONVENTION UNICEF ENTRE LA CCBPD ET LES COMMUNES ENGAGÉES (VOYAGE À PARIS 2018)
- SIBA : DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ CHARGÉ DE LA PROTECTION DES DONNÉES POUR LA COMMUNE
- ACTUALISATION DU TABLEAU DES ÉFFECTIFS : CRÉATION/SUPPRESSION DE POSTE
- DIVERS

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à débiter la séance par le dossier « PÉNAP », demande acceptée par les conseillers.

- PÉNAP

La parole est donnée à M. BELET Georges qui fait part de la réunion qui s'est tenue le 24 avril dernier, à laquelle les membres de la commission communale « Urbanisme » et les membres de la nouvelle association « ASSO-INFO-PENAP » ont débattu sur le projet de périmètre PENAP validé par les élus de MARCILLY ; débat animé mais

cordial, chacun a exprimé ses idées. Il informe l'assemblée que les membres de la nouvelle association ont transmis en mairie une lettre ouverte au conseil municipal. Il demande à M. GRAILLE, porte-parole de l'association de bien vouloir lire cette lettre sans ouvrir le débat ce soir.

M. GRAILLE remercie l'assemblée d'avoir accepté la présence des membres de l'association en cette séance de conseil et souligne que « ASSO-INFO-PENAP » est une association nouvellement créée, qui regroupe des propriétaires et exploitants terriens couvrant plus de 90 % des surfaces de la zone qui s'étend de la voie ferrée à la RD16.

De ce courrier lu à haute voix, découle plusieurs ressentis :

- Un manque de transparence et de communication sur le montage de ce périmètre PENAP de la part de la Municipalité,
- Une différence de comportement par rapport aux autres communes du secteur qui ont travaillé en concertation avec les propriétaires terriens,
- Une différence de vision de développement de la commune, les autres communes ont mis tout en œuvre pour exclure les hameaux du périmètre PENAP, afin de laisser place à un développement à long terme de ceux-ci,
- Importantes divergences entre le discours, les communications provenant de la mairie et la réalité qu'ils ont récoltée par eux-mêmes avec des informations précises sur la durée d'engagement, alors que la commune parle d'un engagement pour uniquement « 3 ans ».

Aux termes de cet écrit, les membres de « ASSO-INFO-PENAP » demandent aux élus :

- De modifier le périmètre PENAP approuvé, en sortant la zone située entre la voie ferrée au nord et la RD16 au sud, le village à l'ouest et l'autoroute à l'est,
- Que les investissements que la commune a faits pour viabiliser le Chemin de Champfort, ne restent pas vains,
- Que cette zone qui comprend les terrains les plus proches du village, reste disponible pour le développement ultérieur de celui-ci,
- Que le village garde la main sur son foncier pour l'avenir,

En conclusion, si les membres de l'association demandent aux élus d'intervenir sur ces points, c'est que les agriculteurs savent depuis 40 ans que l'agriculture sous perfusion de subventions ne fonctionne pas. Si la Municipalité est contrainte de bloquer en PENAP la même surface que couvrirait le PIG, pourquoi ne pas proposer d'intégrer d'une part toutes les zones naturelles de la commune comme par exemple : les bords de l'Azergues, celles du ruisseau des Gorges, les zones qui n'auront jamais vocation à

être bâties parce qu'inondables ou non viabilisées (zone entre la voie ferrée et l'Azergues au niveau de la ZAC des Iles).

M. GRAILLE conclue en demandant le soutien du conseil municipal, afin qu'il puisse redéfinir le périmètre PENAP de MARCILLY D'AZERGUES, et pour qu'il reste maître de l'avenir de la Commune.

MM. DUMOULIN et BELET remercient les membres de l'association de s'être exprimés sereinement et tous deux confirment que le périmètre de la PENAP ne sera pas revu ce soir puisque déjà approuvé par les élus lors d'une séance précédente ; qu'une enquête publique est programmée à cet effet du 11 juin au 10 juillet 2018 inclus, qu'un commissaire enquêteur a été désigné et qu'il tiendra des permanences entre autre à la mairie de « LES CHERES » ou toutes informations pourront être données, communiquées ; qu'un registre sera à disposition du public dans toutes les mairies des communes concernées donc à MARCILLY afin que toutes personnes puissent déposer leurs doléances qui seront étudiées, validées ou non par le commissaire enquêteur.

M. CROZIER demande la parole et rapporte que le programme d'actions se réalisera si un financement est apporté par les communes et le département mais sans soutien financier, aucune action ne sera produite.

Mme DELATTRE-QUENEY demande si la PENAP permettra de modifier le zonage du PLU dans son périmètre. Monsieur le Maire rétorque que le conseil ne prendra pas de décision ce soir et qu'il programmera une séance de conseil pour parler uniquement de ce sujet.

A l'exception du correspondant de presse, les autres membres présents quittent la salle.

Monsieur le Maire demande à revenir au premier dossier de l'ordre du jour.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 13 MARS 2018

Monsieur le Maire demande aux élus s'ils ont des remarques à faire. N'ayant rien à signaler, l'assemblée approuve, à l'unanimité, le compte-rendu du 13 mars 2018.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 27 MARS 2018

Monsieur le Maire demande aux élus s'ils ont des remarques à faire. N'ayant rien à signaler, l'assemblée approuve, à l'unanimité, le compte-rendu du 27 mars 2018.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 10 AVRIL 2018

Monsieur le Maire demande aux élus s'ils ont des remarques à faire. N'ayant rien à signaler, l'assemblée approuve, à l'unanimité, le compte-rendu du 10 avril 2018.

PARTICIPATION DES ANNONCEURS DANS LE BULLETIN MUNICIPAL 2019 - TARIFS 2018

Délibération 2018/22

Monsieur le Maire rappelle les formats d'insertion et les tarifs de 2017

* encart publicitaire insertion format 1 page :	350	euros
* encart publicitaire insertion format 1/2 page :	200	euros
* encart publicitaire insertion format 1/4 page :	125	euros
* encart publicitaire insertion format 1/8 page :	85	euros
* encart publicitaire insertion format 1/16 page :	60	euros

Il propose de reconduire formats et tarifs à l'identique sur 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de reconduire les formats d'insertion et les tarifs 2017 sur l'année 2018, suivant énumération ci-dessus ;

- **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS (CME) : CONVENTION UNICEF ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BEAUJOLAIS PIERRES DORÉES (CCBPD) ET LES COMMUNES ENGAGÉES - VOYAGE À PARIS 2018

Délibération 2018/23

Monsieur le Maire donne la parole à Mme GEFROY Marie-Jeanne qui indique que les Conseils Municipaux d'Enfants de THEIZE, MARCILLY D'AZERGUES, CHAZAY D'AZERGUES et LOZANNE vont participer à un voyage à PARIS, d'une journée, pour visiter l'Assemblée Nationale, dans le cadre du processus que ces communes ont engagé pour obtenir la labellisation auprès de « l'UNICEF de village ami des enfants » et ce, grâce à l'organisation de la commission Enfance de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées ».

Elle donne lecture d'un projet de convention et présente un tableau de répartition des coûts par collectivité, pour ce voyage qui se déroulera le mercredi 30 mai 2018.

Le coût total pour MARCILLY D'AZERGUES s'élève à 1064.52 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** la convention annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- **ACCEPTE** que la commune participe financièrement à l'organisation de ce voyage pour son Conseil Municipal d'Enfants, à hauteur de 1064.52 €
- **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL BEAUJOLAIS AZERGUES (SIBA) : DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ CHARGÉ DE LA PROTECTION DES DONNÉES POUR LA COMMUNE

Délibération 2018/24

Monsieur le Maire informe les élus que le 25 mai 2018, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) sera applicable pour toutes les structures publiques.

A compter de cette date, l'ensemble des communes devra avoir mis en place un protocole permettant le respect, en son sein, de la protection des données personnelles collectées par l'ensemble des logiciels et supports numériques qui existent dans les collectivités. En cas d'absence de respect de cette obligation de lourdes amendes sont prévues. Cela passe notamment par la désignation d'un délégué à la protection des données en charge de mettre en place ce protocole au sein de la collectivité (DPO). Ce délégué peut être choisi au sein d'un organisme intercommunal qui sera en charge de la mise en place d'un protocole de protection des données et de son respect.

Le Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues (SIBA) qui a la compétence pour l'ensemble des logiciels de gestion des communes membres qui sont générateurs de données personnelles, peut se charger de mettre en place le respect de ce règlement pour les collectivités qui le souhaitent et prendre en charge la responsabilité de délégué à la protection des données pour les communes qui le désigneront.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- que le SIBA, pour la commune de MARCILLY D'AZERGUES membre de ce syndicat, prenne en charge la compétence de mise en place de protection des données personnelles au sein de la mairie
- de désigner le secrétaire du Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues, en tant que délégué à cette protection des données personnelles pour la mairie de MARCILLY.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 02 « ABSTENTION » et 12 « POUR » :

- **DÉLÈGUE** la mise en œuvre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) au Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues (SIBA) ;
- **DÉSIGNE** le secrétaire du Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues, Monsieur ROMIEU Sébastien, comme délégué chargé de la protection des Données (DPO) de la mairie de MARCILLY D'AZERGUES ;
- **DIT** que le DPO est en charge du respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) pour la mairie de MARCILLY D'AZERGUES.

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CRÉATION/SUPPRESSION DE POSTE

Délibération 2018/25

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que

celui-ci doit mentionner sur quel (s) grade (s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter, et le cas échéant, si l'emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3.

CONSIDÉRANT qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

VU l'avis favorable du Comité Technique du 15 mai 2018 pour la suppression d'emploi au 01 juin 2018 pour le poste concerné : adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,

VU la délibération 2018/20 du 10 avril 2018 créant un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activités au grade d'adjoint administratif à temps non complet à compter du 15 mai 2018,

VU l'avis favorable de la CAP de catégorie B du CDG69 en date du 23 avril 2018 sur l'avancement de grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe, avec une date prévisible de nomination au 01 avril 2018,

CONSIDÉRANT le précédent tableau actualisation des effectifs adopté par délibération 2017/30 du 12 septembre 2017,

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier le tableau des effectifs susvisés,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- de supprimer l'actuel emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, de 30 heures, à compter du 1^{er} juin 2018 ;
- de supprimer l'actuel emploi de rédacteur, de 35 heures, à compter du 1^{er} avril 2018,
- de créer l'emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe, de 35 heures, à compter du 1^{er} avril 2018,

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **ACCEPTE** les propositions du Maire,
- **FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité

Personnel titulaire				
EMPLOIS	GRADE OU CADRE D'EMPLOIS	NOMBRE	Nombre d'heures hebdo	Prise d'effet
Filière administrative				
Secrétaire de mairie	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	01	35 heures	Création au 01/04/2018
	Rédacteur	01	35 heures	Suppression au 01/04/2018
« accueil, urbanisme, secrétariat divers »	Adjoint Administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	01	30 heures	Suppression au 01/06/2018
Filière technique				
Entretien des espaces verts	Adjoint technique Territorial principal de 2 ^{ème} classe	01	35 heures	
Entretien des bâtiments communaux	Adjoint technique Territorial principal de 2 ^{ème} classe	01	35 heures	
Filière sociale				
ATSEM	Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	01	Durée hebdo annualisée à 26.45 heures	

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS				
Personnel non titulaire				
EMPLOIS	GRADE OU CADRE D'EMPLOIS	NOMBRE	Nombre d'heures hebdo	Prise d'effet
Filière administrative				
« accueil, état civil, élections, secrétariat divers »	Adjoint Administratif	01	30 heures	Création au 15/05/2018 CDD
Gérante Agence Postale	Adjoint Administratif	01	17.50 heures	CDI
Filière technique				
Entretien des espaces verts	Adjoint technique	01	20 heures	CDD

DIVERS

* **Fermeture du secrétariat de mairie** : le lundi 21 mai 2018 (lundi de Pentecôte)

COMPTES-RENDUS REUNIONS INTERCOMMUNALITE - SYNDICATS - COMMISSIONS ET AUTRES

- 1- **INTERCOMMUNALITE** } dossiers
 2- **SYNDICATS** } reportés en juin

- 3- **COMMISSIONS COMMUNALES**
Commission «Urbanisme» : Réunion du 10 avril 2018
 La commission a examiné 03 dossiers :

DÉCLARATIONS PRÉALABLES (03)

DP 69.125.18 00006 **ZONE UC**

Travaux projetés : Pose d'un vélux

Dossier reçu le 10/04/2018

Dossier envoyé aux ABF le 10/04/2018

Avis des ABF du 18/04/2018 : pas d'observation

Remarques de la commission :

La commission n'a rien à signaler, déclaration accordée.

DP 69.125.18 00007 **ZONE NH**

Travaux projetés : réfection toiture bâtiment A

Dossier reçu le 19/04/2018

Dossier envoyé aux ABF le

Remarques de la commission :

La commission n'a rien à signaler, déclaration accordée.

DP 69.125.18 00008 **ZONE NH**

Travaux projetés : construction d'une piscine et d'un pool house

Dossier reçu le 14/05/2018

Dossier envoyé aux ABF le

Remarques de la commission :

La commission n'a rien à signaler, déclaration accordée.

M. BELET Georges informe l'assemblée que le service de contrôle de légalité de la Préfecture a saisi Monsieur le Maire pour qu'il procède au retrait de deux arrêtés accordant deux permis de construire. Au vu des nouvelles lois mises en application, il s'avère que le dossier de PLAN LOCAL D'URBANISME de la commune doit faire l'objet d'une procédure de mise à jour.

4- CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Néant

5- CCAS

Deux dossiers de demande d'aide financière émanant de Madame l'assistante sociale du Département sont arrivés en mairie, Monsieur le Maire s'adresse à Mme DEROBERT-MASURE pour lui demander de convoquer le CCAS.

6- AUTRES

Néant

Madame GOUBEAU Ghislaine demande la parole pour informer les élus de la création de l'Association « action 21 Marcilly d'Azergues » dont le bureau est représenté par :

- M. DEVERS Patrick, Président,
- Mme LESEUR-ESCALA Jany, Vice-Présidente,
- M. BERGER André, Trésorier,
- M. GOUBEAU Sylvain, Trésorier-adjoint,
- Mme GABOLDE Annie, secrétaire,
- M. RATAIL Jean-Louis, secrétaire-adjoint.

et pour annoncer la projection d'un film « zéro phyto » à la salle des fêtes prochainement.

Monsieur TISOPULOT Patrick évoque les feux réguliers pratiqués par un de nos concitoyens, il demande à Monsieur le Maire de faire appliquer la réglementation en vigueur.

Monsieur PAGANO François fait part des réflexions entendues sur le fait que l'organisation et la mise en place de la fête de la musique coûtent chères à la commune alors que le budget prévu à cet effet n'est pas tout utilisé et demande à l'assemblée de faire cesser ces rumeurs.

POUR INFORMATION

Prochaines réunions datées

CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire demande aux conseillers de bien vouloir être présents le mardi 07 juin à 20 h 30 en mairie pour évoquer le dossier PENAP.

Mardi 12 juin 2018 à 20 h 30

Mardi 10 juillet 2018 à 20 h 30

Prochaines réunions à noter sur vos agendas

Commission « urbanisme » : Réunion du 07 juin 2018 et du 10 juillet 2018, en mairie, heure à confirmer

Commission « relation-information » : Réunion de hameau « Nelly/Bottières/Forêt » le 1^{er} juin à 18 h 30, salle de la gare.

Commission « MAPA » : Réunion le 31 mai 2018 à 10 h 30 en mairie.

« Réunion des adjoints » : Mardi 29 mai 2018 à 9 h, en mairie.

Fin de séance 22 h 15.

